

DEC211025DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Chitra Iriart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210018DAJ du 20 janvier 2021 portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions de directrice des systèmes d'information par intérim à compter du 1^{er} mars 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Chitra Iriart, catégorie A+, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} mars 2021

La directrice d'unité par intérim
Marie-Pierre Fontanel

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

